

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Franceville : "le contrat du travail" expliqué

C'EST au cours d'une conférence initiée par la direction générale du Centre interdisciplinaire de recherches médicales de Franceville (CIRMF), et animée par la direction provinciale du Travail.

Guy MADJOUPA SANGOUETABA
Franceville/Gabon

“**L**ES obligations des parties contrat” : c'est le thème de l'exposé qui a eu lieu, le week-end écoulé, au Centre interdisciplinaire de recherches médicales de Franceville (CIRMF) devant les représentants du personnel.

Loin des débats traditionnels sur les sciences pures, la conférence animée par le directeur provin-

cial du Travail du Haut-Ogooué, Charles Ebane Zeng, portait sur “la définition des droits et devoirs de l'employeur et des travailleurs”, et sur “les institutions représentatives du personnel”, mais avec un accent particulier sur “le rôle du délégué du personnel”.

La conférence a été initiée par la direction générale du CIRMF actuellement engagée dans le processus de communication avec l'ensemble des composantes de l'Institut de recherches, suite à son changement de statut juridique. En effet, depuis le 9 juillet 2018, le CIRMF est devenu “un établissement public à caractère scientifique en matière de recherche, un soutien au système de santé et de formation”. Il est désormais sous la triple tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Trans-



Une vue de la conférence.

fert des technologies, de l'Éducation nationale, et de la Santé. “Dans le contexte qui est le nôtre, il est impérieux que chacun soit au fait de ses obligations et de ses droits”, a souligné le directeur général du CIRMF, le Pr Jean-Bernard Lekana-Douki. Selon lui, les

agents du CIRMF avaient besoin de comprendre, mais aussi d'être édifiés sur les enjeux du moment. Il reste convaincu de ce que les ambitions des plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, sont si élevées qu'il importe à

ce jour d'avoir l'adhésion de tous les agents et les mettre à un même niveau d'information.

“Nous édifions notre personnel, c'est pour aller plus haut et pouvoir répondre aux exigences des plus hautes autorités de la République”, a-t-il confié.

Photo: Guy MADJOUPA S

Ndougou : session extraordinaire du Conseil départemental



Au milieu, le président du CDN, Koumba Mihindou.

L'UNIQUE point à l'ordre du jour portait sur la cession à l'État du lycée en construction.

Dieudonné MVOUBOU
Gamba/Gabon

LES conseillers départementaux de Ndougou (Gamba) étaient récemment réunis en session extraordinaire. L'unique point inscrit à l'ordre du jour portait sur “la cession du lycée avec internat inachevé au ministère de l'Éducation nationale”.

L'idée avait été émise par le ministre Patrick Mouguiama Daouda, lors de son séjour à Gamba en août dernier, alors qu'il procédait à la visite de ce chantier. L'échange avec le président du Conseil départemental de Ndougou, Adam Koumba Mihindou, avait porté sur ce transfert aujourd'hui acté.

Lors du vote sur la question, 9 conseillers ont dit oui, tan-

dis que 7 de leurs collègues se sont abstenus. Le président du Conseil départemental a dit avoir obtenu l'assurance de la tutelle de céder cette infrastructure qui vient en soutien au système éducatif à Gamba.

Les conseillers ont, néanmoins, émis le vœu de voir le gouvernement poursuivre non seulement les travaux restants, mais prendre également en compte le passif. C'est-à-dire les frais qui restent à régler à l'entreprise adjudicataire. Un détail d'ailleurs contenu dans la convention d'accord-parties, qui sera présentée aux autorités de l'Éducation nationale pour validation.

Notons que le collège départemental de Ndougou est composé de 17 conseillers. Soit 9 pour le Parti démocratique gabonais (PDG) et 8 pour l'Opposition. Mais depuis le décès, en août 2020, du conseiller et ancien président dudit Conseil départemental, Antoine Makanga Makaya, le Parti au pouvoir ne l'a toujours pas remplacé.

Le RESOFIME recense les mères ou les enfants vivant avec un handicap



Les agents de Resofime procédant au recensement.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

PAR ces temps de crises multiformes, où les gestes de solidarité se multiplient, l'Organisation non gouvernementale (ONG) Regroupement économique et social des filles-mères (ONG Resofime) a jugé bon de ne pas laisser pour compte les mères ou les enfants vivant avec un handicap. Elle vient de lancer un recensement dans la capitale économique. Le programme dit “Zéro handicap social” est une des activités de l'ONG Resofime dont l'objectif, selon son président fondateur,

Yves Essongue, est de “soutenir et d'accompagner les personnes handicapées dans la lutte contre le choc social et économique de la Covid-19 dans la commune de Port-Gentil”.

C'est ainsi que, depuis quelques jours, deux déléguées sociales de cette organisation de la société civile, Larivya Itsiembou et Sara Azizet, arpentent les quartiers de la ville de sable, histoire de dresser un fichier non seulement des mères vivant avec un handicap, mais également des enfants frappés des mêmes maux. Au terme de cette prospection, l'ONG devrait s'atteler, selon Yves Essongue, à leur assistance et à leur autonomisation.

En effet, l'ONG dispose d'un incubateur qui, depuis plus de dix ans, forme aux métiers de l'entrepreneuriat, en alternant des cours théoriques et des activités pratiques grâce à un réseau de partenaires économiques dans les métiers de l'éducation, de l'artisanat, des services bureautiques, de la consommation ou encore du management.

Photo: Sidonie Ambonguilla

Photo: DD MFOUBOU